



regularisation DE TITRE DE SEJOUR

Par **armande**, le 11/12/2011 à 00:45

bj je suis en separation avec mon mari;et mon titre de sejour tire bientot a sa fin;entre temps j ai rencontre un francais avec qui on voudrait faire un enfant;je voudrais savoir si cet enfant pourra faire a ce que je sois de nouveau regulariser meme avant mon divorce prononce?je voudrais aussi savoir si la prefecture pourra me renouveler mon titre de sejour tant que le divorce n est pas prononce;au cas ou je ne fais pas d enfant avec l homme que j ai rencontre?MERCI

Par **Claralea**, le 11/12/2011 à 16:01

Deja, quand on fait un enfant alors que l'on est encore marié, l'enfant est censé être celui du mari, donc il faudra que le père biologique aille faire une reconnaissance anticipée à la mairie.

En tant que parent d'enfant français, vous pourrez demander une carte vie privée et familiale <http://vosdroits.service-public.fr/F17146.xhtml>

Vous avez combien d'annees de mariage ?

Par **armande**, le 12/12/2011 à 15:57

bj je suis mariee depuis 2006.mais je suis arrivee depuis 2008;mais ce que je veux savoir est que avant que le divorce se prononce ai je droit a un renouvellement de titre de sejour?parce qu il fini bientot mon titre de sejour;merci

Par **Claralea**, le 13/12/2011 à 22:21

Je ne sais pas, tout depend du contexte, faites en la demande, vous verrez bien

Par **rugbys**, le 14/12/2011 à 14:27

Bonjour,

Je trouve vos propos carrément scandaleux : penser à faire un enfant alors que l'on n'est pas encore divorcé et s'en servir pour avoir un titre de séjour ou autre. Encore un pauvre couillon qui va croire que cette femme l'aime pour lui et pas pour les papiers qu'il va pouvoir lui procurer !
Pauvre enfant et pauvre France !

Par **Claralea**, le **14/12/2011** à **17:56**

Effectivement, je n'avais pas capté mais vu comme ça...

Par **youris**, le **14/12/2011** à **18:03**

"je voudrais savoir si cet enfant pourra faire à ce que je sois de nouveau régulariser"
c'est pourtant clair et non équivoque

Par **Claralea**, le **15/12/2011** à **21:28**

Vous pourrez demander une carte de séjour pour parent d'enfant français, mais si l'on relit votre message, on pourrait penser que vous ne voulez faire un enfant que pour avoir le titre de séjour.